

Intervention du Président

Session du vendredi 24 février 2017

(seul le discours lu fait foi)

Monsieur le Préfet,
Madame, Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Président du Conseil départemental, Président de la communauté de communes,
Monsieur le Maire de Champagnole,
Mesdames, Messieurs les Elus,
Mesdames, Messieurs,
Chers Amis,

C'est avec un réel plaisir que nous nous retrouvons ce matin à Champagnole, ville qui accueille de nombreuses réunions, assemblées, congrès en lien avec l'agriculture, sans oublier bien entendu le traditionnel comice. Ce fut le cas, aussi et dernièrement, avec la session nationale des Jeunes Agriculteurs consacrée au renouvellement des générations. Mais, vous en conviendrez, Monsieur le Préfet, vous pourrez vous exprimer à une heure plus convenable ou confortable que lors de la soirée des JA !

Et puis, nous sommes chez nous ici, étant copropriétaire du bâtiment « Le Jouef » et avec la présence d'une équipe de proximité installée au premier étage.

Cette session de début d'année correspond à une forme d'assemblée générale où nous présentons le bilan d'activités, le compte d'exploitation, l'approbation du compte financier, mais aussi les perspectives pour les mois et les années à venir.

Comme vous avez pu vous en rendre compte, la Chambre d'agriculture du Jura couvre un large spectre d'activités au service, bien sûr et en tout premier lieu, des agriculteurs professionnels dans toute leur diversité, mais aussi au bénéfice des communes, communautés de communes, département, région, dans des domaines servant les intérêts de l'ensemble des jurassiens.

Notre bilan financier s'améliore avec deux exercices bénéficiaires consécutifs, alors que nous étions en déséquilibre les trois années précédentes. Nous sommes tenus de vous présenter ces comptes avant la fin du mois de février. C'est un tour de force d'y parvenir et je tiens à remercier, ici, les collaborateurs du service d'avoir tenu cette échéance, sans rien retirer à la précision budgétaire et financière.

Notre redressement a été rendu possible en raison, d'une part, d'une implication très forte des élus dans la définition des orientations et des choix budgétaires, d'autre part, grâce à un suivi rigoureux de nos responsables de services et, enfin, par les efforts de tous pour améliorer la productivité tout en réduisant nos charges.

Le fond de roulement retrouve un niveau conforme à nos besoins, notre endettement est faible et ne porte que sur des investissements bâtiments et matériels, car, bien que relevant de la comptabilité publique, nous ne pouvons pas combler nos déficits d'exploitation par le recours à l'emprunt.

Nous n'échappons pas au contexte économique difficile et, si nous n'avons pas trop subi les effets de la crise agricole de 2016 au niveau de la vente de services, nous redoutons la période qui s'ouvre, en raison des difficultés dans un grand nombre d'exploitations.

Pour continuer sur nos chiffres, la dotation correspondant à la TATFNB n'évolue plus, les conditions d'accès à des conventionnements sont de plus en plus restrictives et les transferts de compétences entre collectivités nous privent d'un certain nombre de moyens auxquels nous nous étions un peu confortablement habitués !

Même si les discours se veulent rassurants, et qu'un certain nombre de contractualisations sont bien réelles, n'est-ce pas Monsieur le Président du Conseil départemental, la tendance est tout de même là !

C'est pourquoi, dans cette période où l'argent se fait rare, il était nécessaire de tout mettre en œuvre pour contenir nos charges. Nous y parvenons, mais c'est un combat de tous les instants. Nous demandons beaucoup à nos collaborateurs salariés dans ce domaine. Le nouvel accord sur l'organisation du temps de travail, qui certes a, lui aussi, bousculé certaines habitudes, s'est accompagné d'un substantiel effort sur les salaires. Des salaires qui ont progressé de plus de 5% depuis fin 2015, à durée de travail constante, mais une condition nécessaire au maintien d'une dynamique positive dans l'atteinte de nos objectifs de répondre aux besoins de notre territoire.

Le rapport de la cour des comptes publié il y a quelques jours et dont la presse s'est fait largement le relai, qui n'égratigne pas la Chambre du Jura mais quelques autres, dresse un bilan critique sur quelques points de notre organisation. Relevant un niveau de restructuration insuffisante, un manque de stratégie commune et de maîtrise des charges, en particulier sur l'évolution de la masse salariale, pour faire face, dans la durée, aux contraintes financières, la cour des comptes formule cinq recommandations principales :

- 1- Renforcer le rôle de l'APCA dans son pouvoir d'élaboration de la stratégie du réseau,
- 2- Encourager la fusion des Chambres départementales et réduire le nombre de leurs antennes,
- 3- Réduire le nombre des élus en supprimant les collèges 4, celui des anciens exploitants et 5, celui des groupements professionnels. Une mission du CGAAER est déjà à l'œuvre sur cette recommandation et j'ai été auditionné la semaine dernière,
- 4- Transférer la recette fiscale du niveau départemental au niveau régional,
- 5- Remettre en cause les avantages salariaux individuels et collectifs et la revalorisation automatique des salaires.

Même si ce rapport n'engage que leurs auteurs, nous y retrouvons des similitudes avec d'autres recommandations venant d'autres corps d'inspection et, nul doute qu'il inspirera de futurs gouvernements.

Nous nous mettons donc au travail pour formuler des propositions ou rejeter certaines orientations que nous jugeons inacceptables, comme de supprimer le collège de nos anciens dans cette assemblée.

Mais, nous considérons, aussi et avant ce rapport, que si nous voulons rester un réseau utile à l'accompagnement des agriculteurs, dans un contexte de difficultés et de mutations profondes, nous devons parallèlement poursuivre la réforme de notre organisation, comme le prévoit le décret du 16 mai 2016.

C'est dans cet esprit que je vous propose de poursuivre mon discours. Se tourner vers l'avenir et étudier quatre des principaux enjeux auxquels nous serons confrontés dans les mois et les années à venir :

- 1- Réussir la réorganisation de notre réseau, notamment au travers de la régionalisation,
- 2- Réussir l'accompagnement professionnel des agriculteurs et des propriétaires forestiers,
- 3- Réussir à répondre aux enjeux territoriaux,
- 4- Réussir, enfin, à répondre aux attentes et aux besoins des collectivités territoriales.

Réussir la réorganisation de notre réseau

Commençons, par la réussite de la réorganisation de notre réseau.

Cette réussite passe par la régionalisation. Nous attendons, pour la Bourgogne Franche-Comté, une nouvelle politique agricole, au travers d'un Programme Régional de Développement Agricole (PRDA). Les travaux avec l'Etat et la région sont enfin engagés. Ils passeront, notamment, par l'audit des principales filières et nous devrions aboutir avant la fin de cette année 2017.

C'est rebâtir une nouvelle Chambre régionale d'agriculture en partant de deux Chambres ayant des rôles et des fonctionnements très différents. Nous vous en avons déjà beaucoup parlé. Je n'y reviendrai pas. Mais sachez que les choses avancent dans le bon sens.

C'est les transferts de nos fonctions supports avec les quatre agents les plus concernés qui, au 16 mai prochain, changeront d'employeur. Même si ce transfert n'engagera que peu de changement en 2017, c'est un véritable changement pour nos collaborateurs que nous devons accompagner.

C'est la création d'un pôle de services communs. François Gaudron vient de vous en expliquer l'intérêt. Qui dit service commun, dit, entre autres, partage de stratégie entre les chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté. Parmi ces axes de services communs, nous avons la mise en place d'une dynamique régionale « Innovation, Recherche & Développement », en réponse aux besoins des exploitations agricoles, des territoires ruraux et au service des équipes départementales. Une première élaboration d'une stratégie partagée à l'échelle régionale est engagée. Nous avons souhaité que ce soit une démarche ascendante en partant des réalisations, des besoins du terrain et des métiers. Ce travail nous permettra, notamment, de donner une lisibilité à tout sur ce qui se fait déjà et d'ouvrir des pistes de mutualisation des travaux engagés dans chaque département.

Et cette mutualisation de nos compétences départementales et régionales n'est sans doute qu'à ses débuts. On étudie déjà des services communs concernant la forêt et la communication.

C'est aussi la création d'un nouveau site internet des Chambres d'agriculture de la région qui sera en ligne dès le mois de septembre de cette année.

La réussite de la réorganisation de notre réseau passe aussi par le financement de notre propre établissement. Comme je vous l'ai dit dans mon introduction, les conditions exceptionnelles des années 2015 et 2016 auront nécessairement un impact sur la vente de nos services et nos prestations en 2017. Mais d'autres ressources sont annoncées en retard ou à la baisse :

- Baisse d'au moins 10% du CasDAR, liée à la baisse de nos propres chiffres d'affaires.
- Retard pris sur la définition des règles des aides à l'installation.
- Mise en place tardive de la déclinaison régionale des nouvelles politiques nationales et des politiques régionales elles-mêmes. Pour exemple : l'accompagnement des futurs agriculteurs, dénommé AITA, la contractualisation des leaders, les aides aux bâtiments d'élevage, les PPP, les schémas régionaux, des conventions « forêt » signées près d'un an après le début des actions. Et j'en passe.
- Incertitudes, enfin, sur les centimes forestiers. Les discussions nationales n'ont toujours pas abouti. Malgré les engagements du Ministre de l'Agriculture, le décret assurant le maintien des fonds au sein de notre réseau et la création de services communs régionaux n'est toujours pas signé. Tant qu'il n'est pas signé, tout peut changer, et s'il n'est pas signé avant les prochaines échéances électorales, le dossier reviendra sur la table avec un nouveau gouvernement. Pour 2017, nous travaillons en partant du principe qu'il n'y aura pas de changement. A partir de 2018, nous avançons vers l'inconnu le plus total.

Donc, la rigueur économique et financière reste de mise !

La réussite de la réorganisation de notre réseau passe, enfin, par la réussite de la création du Projet Elevage Jura. A compter du 1^{er} janvier 2018, notre institution va transférer trois de ses services : le conseil en bâtiments, le contrôle machines à traire et les audits AOP. Le 13 janvier dernier, les Présidents des quatre organismes concernés : Jura Bétail, Jura Conseil Elevage, le Groupement de Défense Sanitaire et notre Chambre d'agriculture, ont signé un protocole de fusion et d'apport partiel d'actifs, avec la participation de notre institution. Ce protocole stipule que ce projet sera finalisé sous réserve des décisions des assemblées générales extraordinaires convoquées en 2017. Pour notre part, je vous propose de vous soumettre le projet final lors de notre session de novembre prochain. D'ici là, nous devons nous assurer que ce transfert d'activités nous permettra de poursuivre nos actions dans de bonnes conditions. De fait, nous avons des interactions entre les services, au sein même de la maison. Nous devons, aussi, nous assurer d'une réelle complémentarité entre les services et de la prescription croisée de ceux-ci entre nos deux organisations.

Réussir l'accompagnement professionnel des agriculteurs et des propriétaires forestiers

Mais, réussir la réorganisation de notre réseau n'a de sens que dans le but de mener nos missions avec le plus d'efficacité possible et, en première priorité, dans l'accompagnement professionnel des agriculteurs et des propriétaires forestiers, accompagnement dans lequel j'aurai pu insérer le Projet Elevage Jura.

Cet accompagnement s'inscrit dans quasiment tous les domaines de l'entreprise : l'économique, le technico-économique, le technique, l'environnemental ou l'agroécologie, voire l'ensemble des domaines à la fois. Seul, le travail et le social nous échappent, bien que nous soyons très impliqués dans SOÉLIS pour le temps et l'organisation du travail. Bien souvent, cette réussite passe par la qualité des partenariats que nous construisons au plan local ou départemental. C'est une volonté partagée par de nombreux responsables afin de maintenir des services de proximité. SOÉLIS et le Projet Elevage Jura en sont de beaux exemples.

En approche globale de l'entreprise, nous développons, ou allons développer dès cette année, deux prestations : les audits d'exploitations et Agrilean.

Pour accompagner les agriculteurs qui subissent la crise agricole, le Conseil régional a décidé de financer des audits d'exploitation : 70% du TTC, plafonnés à 1500 €. En partenariat avec CERFRANCE Alliance Comtoise et Jura Conseil Elevage, nous avons mis en place ces audits d'exploitation. Plus qu'un simple audit, ils comprennent un état des lieux financier et technico-économique, mais aussi un plan de progrès et un suivi. Ce n'est bien-sûr pas une réponse à court terme, notamment en besoin de trésorerie, réponse qui a été apportée par les organismes économiques et financiers, notamment les banques. C'est un moyen pour envisager l'avenir à moyen et long terme. Aussi, au vu de la crise et de ses effets, un audit qui permet de prendre du recul et de se redonner de la perspective nous semble tout indiqué. Il serait souhaitable que les organismes économiques, et notamment les banques, préconisent ce type d'audit pour leurs clients les plus fragiles.

Toujours dans ce contexte, le déploiement d'Agrilean est essentiel. Toujours en partenariat avec CERFRANCE Alliance Comtoise et Jura Conseil Elevage, il s'agit de fournir aux agriculteurs un outil d'analyse rapide, mais néanmoins précis, afin d'envisager la ou les trajectoires technico-économiques possibles. Cet outil devrait être opérationnel, dès cet automne, en système polyculture, ainsi qu'en système polyculture lait, fourrage et maïs ensilage.

Dans le cadre des partenariats, je veux souligner celui que nous avons, de longue date, avec la Société de Viticulture du Jura. Véritable mutualisation de compétences au profit des viticulteurs jurassiens, notre partenariat a fait ses preuves : concours général agricole de Paris, concours de taille, formations, groupes viticulture durable et engrais verts, sélection clonale, bulletins de santé du végétal vigne et Jura vigne, expérimentations et essais divers. En cours ou à venir, je retiendrais : le plan ECOPHYTO 2018, mais surtout, les actions concernant la surveillance de la flavescence dorée.

Concernant les préparatifs de la campagne PAC, ils sont en cours. Mais, l'absence des circulaires, ainsi que le retard de l'instruction des dossiers de l'an dernier, nous inquiètent. Au-delà de l'incertitude générée pour les premiers concernés, c'est-à-dire les agriculteurs, nous souhaitons avoir des informations régulières sur l'instruction des dossiers 2016 par la DDT. En effet, il nous faut, pour programmer nos rendez-vous, savoir si les dossiers seront disponibles et complets sur Télépac.

Comme je vous l'ai dit dans ma première partie, le cadre national des aides à l'installation et à la transmission en agriculture (AITA) nécessite une déclinaison régionale. Les délais imposés par les collectivités, notamment la région, vont avoir un impact très fort sur l'installation et la transmission en 2017. De fait, tant que les conditions de financement ne sont pas connues, il nous est impossible de faire du conseil et de l'accompagnement. Et, par effet « papillon », il nous est impossible de vendre une prestation aidée ! Exemple : le diagnostic transmission qui est si utile pour favoriser l'installation.

Côté agroécologie, terme cher à notre Ministre de l'agriculture, qui définit, à ses yeux, la triple performance économique, sociale et environnementale, nous ne sommes pas en reste. Face à des normes de plus en plus strictes, les agriculteurs doivent être de plus en plus performants. La Chambre d'agriculture les accompagne grâce à nos prestations de conseils sur la conduite des cultures, fort de nos compétences, en agronomie, santé des plantes, ou en agriculture biologique. Accompagner les agriculteurs, c'est aussi investir du temps auprès des innovateurs, pour creuser de nouvelles pistes d'amélioration qui serviront à tous demain. En ce sens, un groupe composé de 25 exploitations, de la FDGEDA et de la Chambre d'agriculture, a concrétisé la construction d'un projet répondant aux enjeux de la triple performance dans les domaines de l'élevage, de la polyculture et de la grande culture. Cette phase a été réussie avec succès par la labélisation de 3 GIEE, reconnaissant ainsi la dynamique d'avenir. L'enjeu maintenant est de mettre en œuvre le plan d'action établi par les exploitants.

Au profit des propriétaires forestiers, et sans nous encombrer des problématiques nationales concernant les centimes forestiers, nous souhaitons poursuivre notre partenariat avec le CRPF, dans le cadre de l'ADEFOR 39. Ce partenariat a fait ses preuves. Il serait dommageable, pour les bénéficiaires, de le remettre en cause. En attendant les éventuelles décisions nationales et au sein de l'ADEFOR, nous souhaitons poursuivre nos actions par :

- La création, la gestion et la fusion des Associations Syndicales Autorisées permettant aux propriétaires, non seulement de se doter de dessertes efficaces, mais aussi de mutualiser la gestion durable de leurs parcelles,
- La poursuite et la fin des plans de développement des massifs,
- Le développement de la fruitière de gestion forestière du Haut-Jura qui, après un an d'existence, regroupe déjà 36 propriétaires et 200 hectares de forêts privées.

Dans le même temps, nous participons à l'élaboration du Plan Régional Forêt Bois (PRFB), plan qui remplacera le Programme Pluriannuel Régional de Développement de la Forêt (PPRDF) et qui devrait être finalisé au printemps de cette année.

Comme évoqué lors de notre dernière assemblée, la Chambre d'agriculture avec la FDGEDA se sont engagées, en 2016, dans des actions de sensibilisation et d'appropriation de la thématique du changement climatique. Quels effets sur l'agriculture jurassienne et quelles adaptations possibles ? Ce fut le thème de la journée du 14 décembre dernier qui a reçu un franc succès. Elle a suscité des attentes de la part des agriculteurs pour poursuivre la réflexion. Il est important de poursuivre l'investigation par des actions liant deux dimensions complémentaires : agir concrètement pour faciliter la sensibilisation des exploitants agricoles et approfondir la compréhension des évolutions du climat et des implications pour construire des solutions durables.

Le domaine de la performance énergétique des exploitations s'inscrit dans la continuité du changement climatique. Il se traduit sur les exploitations par la recherche de réduction des consommations pour un gain de charge, le développement de la production d'énergie pour l'autoconsommation et la création d'une source de revenu complémentaire.

La Chambre d'agriculture est mobilisée sur cet enjeu en apportant aux agriculteurs un conseil global. Ce conseil met en évidence l'intérêt, les implications et les points de vigilance pour avancer dans cette transition énergétique et en bénéficier pleinement. Permettre, au final, aux exploitants de faire des choix pertinents et durables pour leur exploitation.

Réussir à répondre aux enjeux territoriaux

Passons, maintenant, aux moyens à mettre en œuvre pour réussir à répondre aux enjeux territoriaux.

Dans ce domaine, les réflexions sont multiples et parfois complexes. Certaines ont déjà été évoquées à notre session de novembre dernier.

Concernant les zones vulnérables, et suite à notre dernière session, les négociations et l'argumentation sur la situation de notre territoire, au regard des enjeux de la directive nitrates, se sont poursuivies jusqu'en début de ce mois. Les services se sont fortement impliqués en ce sens avec une bonne dynamique régionale. Au final, 30 communes devraient être classées en zone vulnérable, dont 18 de manière partielle, soit 6 communes de moins par rapport au projet présenté en novembre.

Maintenant que le zonage est déterminé, l'enjeu est d'accompagner les exploitations dans la prise en compte de cette réglementation dans la conduite de leur système.

Autre dossier d'importance, il s'agit de la révision des zones défavorisées simples, qui conditionnent notamment les aides versées à l'agriculture pour handicap. Un véritable enjeu pour les exploitations d'élevage. Depuis notre dernière session, le travail d'argumentation a permis de faire valoir la situation du terrain et, ainsi, de réintégrer dans le projet les communes isolées du premier plateau, les communes du Revermont et des communes de la plaine. La majeure partie des communes du Val d'Amour reste cependant exclue. Pour prendre en compte les enjeux de ces communes de polyculture élevage, plusieurs pistes sont encore à l'étude, notamment le risque d'inondation. Les négociations se poursuivent et nous ne devons pas baisser la garde.

Autre domaine : l'alimentation de proximité. Il s'agit là de dynamiques territoriales à construire en lien avec une volonté locale, bien souvent portée par les collectivités. Leur volonté est de contribuer à valoriser localement l'agriculture pour favoriser la consommation de produits de proximité. Le Conseil régional, le Conseil départemental, le Parc Naturel Régional (PNR) du Haut-Jura, le Pays dolois, le Pays lédonien, pour ne citer que les principaux, nous sollicitent en ce sens. Ce champ d'investigation est vaste et ouvert à l'innovation. Il nécessite de partager des stratégies entre acteurs, d'amont en aval des filières, du producteur au consommateur, en passant par la grande distribution. L'implication des collectivités peut être une opportunité pour notre profession afin de construire une chaîne de valeur équilibrée.

A nous de la saisir dans l'intérêt économique de nos exploitations, de recréer du lien avec les consommateurs et, indirectement, de travailler l'image de notre métier. Les services de la Chambre d'agriculture s'organisent en ce sens pour développer les compétences nécessaires.

Enfin, la compensation collective agricole.

Dans un contexte national de disparition irréversible d'espaces agricoles, de changement d'occupation et d'usage, et de fragilisation de l'économie agricole, le principe « éviter - réduire - compenser » s'applique désormais à l'agriculture. Ce principe a été instauré par la loi d'avenir de 2014 et devient opérationnel suite à la parution d'un décret au second semestre 2016.

La notion de compensation collective agricole correspond à la mise en œuvre de mesures « collectives » au profit d'actions visant à consolider l'économie agricole. C'est-à-dire, recréer une valeur ajoutée sur le territoire ou/et dans une filière. Elle s'applique à tout projet de travaux, d'ouvrage et autre susceptible d'avoir des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole par la conduite d'une étude préalable à la charge du maître d'ouvrage.

Un groupe de travail, composé de membres de la CDPENAF (commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers), dont un représentant de la Chambre d'agriculture, s'est constitué en vue d'établir une proposition d'application du décret et des moyens nécessaires à sa mise en œuvre : notamment pour préciser le seuil de surface d'application sur le département et les critères d'évaluation des études préalables.

Réussir à répondre aux attentes de nos partenaires territoriaux

Enfin, réussir à répondre aux attentes et aux besoins des collectivités territoriales. Cela implique, par exemple :

- De répondre aux attentes du Conseil régional et d'établir une stratégie régionale dans le cadre d'un PRDA. Je vous en ai déjà parlé dans le cadre de la régionalisation.
- De répondre aux attentes du Conseil départemental du Jura, au travers d'Avenir Agriculture Jura.

Le partenariat historique avec le Conseil départemental se poursuivra en 2017, revisité suite à la loi NOTRe. Les volets liés au développement économique, la gestion des déchets et l'énergie sont, à ce stade, exclus des perspectives de collaboration par rapport à 2016. Les axes retenus sont : agriculture et territoire, boues de stations d'épuration, développement de l'agroécologie, maintien de la qualité de l'eau, déploiement d'Agrilocal & attractivité touristique du territoire.

Souhaitons, comme la loi le prévoit, que le Conseil départemental du Jura et le Conseil régional coordonnent leurs interventions, ce qui permettra la poursuite des appuis dans le domaine du développement économique, par exemple, de répondre aux attentes des intercommunalités, communautés de communes ou communautés d'agglomération.

Comme évoqué dans les précédentes sessions, les réformes territoriales en cours tendent progressivement à renforcer l'échelon intercommunal : transfert de nouvelles compétences et élargissement des périmètres géographiques, notamment. L'intercommunalité devient un interlocuteur privilégié pour le développement territorial, que ce soit en matière économique, environnementale et culturelle.

Dans cette perspective de montée en puissance, la Chambre d'agriculture développe, depuis de nombreuses années, des collaborations avec les communautés de communes ou les syndicats intercommunaux, telles que : la gestion des boues de stations d'épuration, la protection des captages d'eau potable, les études d'urbanisme et les comités agricoles de territoire. L'enjeu de la collaboration de demain est de contractualiser des partenariats globaux, intégrant la diversité des liens entre agriculture et développement territorial, et mettant nos champs de compétences aux services de nos concitoyens.

- De répondre aux attentes du PNR du Haut-Jura.
Les attentes du Parc sont doubles :
 - ☞ Partage de réflexion pour l'élaboration de stratégies territoriales,
 - ☞ Et mise en œuvre concrète d'actions novatrices.

Les perspectives de collaboration pour 2017 sont diverses : l'alimentation de proximité, l'économie du foncier agricole, la valorisation du foncier pour l'installation agricole, entre autres. Une part de ces actions sera financée par le biais du programme Leader 2014-2020, désormais opérationnel !

Vous le voyez, les enjeux d'avenir sont de taille, ils sont nombreux et ce ne sont que les principaux. Nous devons tous rester mobilisés, élus et collaborateurs. C'est à ce prix que notre Chambre consulaire et notre réseau démontreront leur réelle utilité au service des « agricultures et territoires ».

J'arrive au terme de mon intervention qui n'a pas portée sur l'ensemble des sujets d'actualité.

Je vous invite maintenant à la compléter en prenant part au débat.

Merci de votre attention.

Le Président,
Dominique Chalumeaux.